Ziglôbitha,
Revue des **A**rts,**L**inguistique,
Littérature &**C**ivilisations
Université Peleforo Gon Coulibaly - Korhogo

L'emploi des participes présents en ancien français, en français classique et en français moderne : étude comparative des cas du « Roman de Renart », des « Juifves » et « Quand on refuse on dit non »

Moussa Amadou DEH
Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal)
Deh.moussa-amadou@ugb.edu.sn
Dehmoussa169@gmail.com

Résumé : Le principe de cet article est de faire une étude comparative des formes en –ant participes présents en ancien français, en français classique et en français moderne. L'objectif principal est de démontrer que les participes présents ont des similitudes syntaxiques mais aussi des particularités selon qu'on soit en ancien français ou en français classique ou en français moderne. Le problème posé est que les participes présents ont des dissemblances dans leurs similitudes qui conduisent parfois à les confondre à la forme gérondivale.
Mots clés : participe présent, ancien français, français classique, français moderne, similitude, particularité, dissemblance

Abstract: The principle of this article is to make a comparative study of the forms in -ant present participles in Old French, in Classical French and in Modern French. The main objective is to demonstrate that present participles have syntactic similarities but also particularities depending on whether we are in Old French, Classical French or Modern French. The problem is that present participles have dissimilarities in their similarities which sometimes lead to confuse them with the gerund form.
Key words: present participle, Old French, Classical French, Modern French, similarity, particularity, dissimilarity

Introduction

La confusion générale des formes en –ant vient d'abord du fait qu'elles sont des homonymes homophones parfois même homographes dans certains de leurs emplois. Premièrement, en français ancien le participe était classé dans la rubrique des adjectifs de deuxième classe du type « Grant-Granz ». Étant donné que l'ancien français était une langue flexionnelle et à système casuel, les formes en –ant à l'époque étaient trop complexes. La langue aussi était en perpétuelle progression dans la recherche d'elle-même et en essayant de s'imposer des règles grammaticales strictes et correctes. Les usagers de cette langue avaient pris pour eux trop de liberté (à savoir la liberté syntaxique et liberté morphologique) sur leur propre outil de travail quotidien à savoir l'ancien français. De même, le participe en –ant se voit approprier une autonomie verbal, ensuite la fonction adjectivale de deuxième classe sans la neutralisation du féminin. Le système casuel vient encore tout basculer. Tous

ces phénomènes ont créé des amalgames au sein des formes en –ant en ancien français qui aujourd'hui deviennent une véritable problématique de recherche afin d'élucider cette confusion pour leurs utilisations correctes en français moderne. Le nouveau classement des formes en –ant en participe présent, puis participe adjectival et gérondif ne fait que renforcer cette complexité. Dès lors, l'étude contrastive des formes en –ant de l'ancien français, du français classique et du français moderne s'interroge sur l'origine et l'historicité de la confusion des formes en –ant dans ces trois étapes de l'évolution de la langue française mais surtout de la grammaire française qui nous concerne en tant que chercheur. Ensuite, notre étude cherche à dévoiler les mécanismes de fonctionnement diachronique des formes en –ant. Vu cette problématique des formes en –ant de l'ancien français, du français classique, et du français moderne, il serait très enrichissant d'étudier cette confusion des formes en –ant sous l'angle contrastif afin de mieux traiter ce phénomène linguistique. La dichotomie des formes en –ant en ancien français concerne aujourd'hui un autre aspect qui, lui, est triptyque. Ainsi, nous voulons mettre en parallèle trois époques si distant dans le temps afin de mieux expliciter un phénomène linguistique aussi actuel qui est la confusion des formes en –ant. Cette indécision des formes en –ant en français moderne est beaucoup plus liée à la morphologie. Cependant, en ancien français, qui est une langue à déclinaison mais surtout instable, le problème est tout autre. Or en français classique, les formes en –ant étaient en période de stabilisation voire stéréotypée.

Cependant, le principe de cet article est de faire une étude comparative des formes en –ant participes présents en ancien français, en français classique et en français moderne. L'objectif principal est de démontrer que les participes présents ont des similitudes syntaxiques mais aussi des particularités selon qu'on soit en ancien français ou en français classique ou en français moderne. Le problème posé est que les participes présents ont des dissemblances dans leurs similitudes qui conduisent parfois à les confondre à la forme gérondivale. La difficulté de cette analyse des formes en –ant se retrouve sur le plan morphologique en français moderne. Ainsi, il est important de poser les questions suivantes : en quoi les formes –ant dans l'ancienne langue sont bien différentes des formes du français classique et du français moderne ?Comment en ancien français le critère morphologique est non nécessaire pour l'identification de la forme en –ant ?De quelle façon en français moderne la morphologie des formes en –ant est la source de confusion qui est à l'origine de la problématique des formes en –ant ?

Le choix des œuvres si différents par le genre s'explique du fait que pendant l'époque ancienne le genre dominant était la poésie. De même qu'à l'époque classique le genre dominent était le théâtre. Cependant, le théâtre classique est écrit en vers. Outre, le genre romanesque domine à l'époque

moderne. En effet, associer des œuvres si distant dans le temps et de registre différent permet d'analyser le contraste qui existe entre les formes en –ant selon les trois époques : ancien, classique et moderne.

Les résultats obtenus sont que les formes en –ant prêtent à confusion. Il est difficile de distinguer la forme verbale de la forme adjectivale en ancien français comme en français classique. La forme morphologique diffère de la forme verbale à la forme adjectivale en français moderne. La syntaxe de l'ancienne langue est libre alors qu'en français moderne elle est fixe. Il y a une survivance de quelques formes en –ant en ancien français qui ont survécu en français classique et en français moderne.

1. Les similitudes des formes en –ant

Toutes les formes en –ant participes présents sont issues du verbe. C'est pourquoi tous les grammairiens de l'ancien français, du français classique et du français moderne s'accordent sur un point : le participe fonctionne comme un verbe donc peut régir des compléments. En ancien français, dans le *Roman deRenart*, les formes en –ant participes présents rencontrés portent des valences.

Comme nous l'avons noté dans les textes en ancien français, le participe présent est un mode du verbe. Sur le plan syntaxique, il possède un régime qui peut être direct ou indirect voire circonstanciel, etc. Ainsi, il se distingue de l'adjectif verbal, en ancien français. En plus, le participe présent verbal s'emploie dans des constructions périphrastiques avec les verbes « **faire** », « **être** » en ancien français.

1.1. Le participe présent verbal avec régime

Dans le corpus, *le Roman de Renart,* nous avons relevé **trente (30) exemples** construits avec un participe présent régissant des compléments.

Exemple 1 : « Voiant le roi et son barnaje,

Gart Ysengrin a son damaje ! » (V117-V118, Branche I)

« En présent du roi et de ses barons, qu'Isengrin considère son dommage ! » Cet **exemple 1** entre dans le cadre des participes présents invariables accompagnés d'un complément. D'ailleurs, le participe est construit ici avec un verbe de perception « **voiant** » qui a pour complément « **leroi** » auquel il est rattaché directement. Cette construction peut être rangée dans les constructions absolues.

En français moderne, dans l'œuvre de Kourouma, nous avons relevé **vingt-huit exemples (28)** de participes présents. Tous les participes présents relevés aussi ont des régimes. En français classique, plus particulièrement dans les *Juifves* de Robert Garnier, nous avons fait état de **cent treize** (**113) exemples,** tous également ayant des valences verbales.

Exemple 2:

*« De l'onde **jaillissant d'une roche**touchee » (Les Juifves, V34, p.18)*

Dans cet exemple, Garnier fait porter le participe présent « jaillissant » un complément circonstanciel de lieu « d'une roche ». Le participe présent ici, exprime l'action en cours. Il a la valeur temporelle du présent de l'indicatif. On pourrait réécrire la phrase ainsi : « De l'onde jaillit une roche ».

Exemple 3:

*« Et, **joignantle geste** à la parole, je me suis levé, le bras gauche **représentantle kalach** tenu par la main droite, j'ai crié. » (Quand on refuse on dit non, p.36)*

Les participes présents dans cet exemple ci-haut fonctionnent comme des verbes conjugués donc régissent des compléments. Les participes présents employés dans cet exemple ont des régimes directs qui sont des groupes nominaux : « le geste » et « le kalach ». Les participes ont la valeur du mode indicatif. On peut les reprendre en les mettant au présent de l'indicatif :
« Et joins le geste à la parole, je me suis levé, le bras gauche représente le kalach ».

Dans ces trois cas tirés de l'ancien français, du français classique et du français moderne, les participes présents sont semblables dans la mesure où tous sont porteurs de compléments. Ils expriment l'action et leurs valeurs temporelles peuvent se substituer à celle du présent de l'indicatif.

1.2. La fonction d'épithète en anté ou post position

Dans cette rubriques des formes en –ant, il est à noter **quarante-trois exemples (43)** uniquement dans le *Roman de Renart***.** Cela renseigne combien, cette construction était prisée dans l'ancienne langue. Toutefois, elle subsiste en français classique et en français moderne également.

Exemple 4 :

« Quand li rois otjugiéasez,
Qui delpleiderestoit lassez,
Ez les jelinesmeintenant
Et Chantecler paumes **batant**. » (*Le Roman de Renart)*

« A peine le roi, fatigué des débats,
Venait-il d'en finir avec une longue séance
Que surviennent Chantecler et les poules
Se frappant de leurs paumes. »

Dans cet exemple 4 le participe présent a un régime direct qui est « **paumes** ». Le participe est épithète postposée dans ces vers ci-haut. C'est un souci métrique pour garder le rythme avec le vers précédent qui se termine par la forme « **ant** » (**meintenant**). La position finale du participe présent dans ce vers apporte une information nouvelle donc explicative comme dans le cas des constructions absolues développées par Odile Halmoy dans son article « Les formes verbales en –ant et la prédication seconde ».

Exemple 5:

« *Chaque **mere portant** son enfant en ses bras.* » *(Les Juifves, v788, p. 48)*

Dans cet exemple de Robert Garnier, le participe présent est épithète de « mere ». Néanmoins, il régit un complément d'objet direct.

Exemple 6:

« *Un **complotvisant** à arracher un peu de justice pour eux-mêmes et leurs frères et sœurs du Nord* ». *(Quand on refuse on dit non, p. 110)*

Nous avons le même cas en français moderne, le participe est épithète du nom « complot ».

Dans tous les cas, nous retenons qu'en ancien français, en français classique et en français moderne, la syntaxe est la même. Elle n'a pas changé. Elle est restée stéréotypée pour le participe épithète à toutes les étapes de langue.

1.3. La fonction d'attribut du participe présent

Si les grammairiens du français moderne récusent catégoriquement la fonction attribut du participe ; en ancien français, cette fonction syntaxique était très prisée par les auteurs de l'époque. Dans le *Roman de Renart*, nous avons énuméré **vingt-huit exemples (28)** où le participe est attribut. En français classique, on rencontre quelques emplois de cette fonction.

Exemple 7:

« Mes li secles**est** si maveis,
Si **mesdisans** et si pugnés
Qu'il tesmoinne ce qu'il ne voit
Et blame ce que loer doit. » (*Le Roman de Renart,* V195-V198, Branche I)

« Mais le monde est si méchant,
Si médisant, si répugnant
Et qu'il blâme ce qu'il faut louer ! »

Dans cet exemple 7, « **mesdisans** » est attribut du sujet « **lisecles** » mais il est rejeté dans le vers suivant pour des soucis métrique car nous sommes en présence d'octosyllabes.

Exemple 8:

« Quant Ysengrin oï le roi
Qui de la pesprenoitconroi,
*Molt**fudolanz,** ne set que fere,*
Ne n'en set mes a quel chef trere. » (Le Roman de Renart)

« En entendant le roi
Se faire le défenseur de la paix
Isengrin fut affligé, il ne sait que faire
Ni quel parti prendre. »

L'adjectif verbal est attribut de l'adjectif « **molt** ». Il marque ici un état.

Exemple 9: « *Ta teinture **est**molt bien **pernanz** :*
*Jaunez en **sui** et **reluisanz**.* » (*Le Roman de Renart)*

« Ta teinture prend très bien :
Me voilà devenu jaune vif. »

Ces deux vers mettent en exergue deux participes présents verbaux attribut par le biais du verbe être « **est** », « **sui** ». Le participe « pernanz » qualifie le syntagme nominal « **Tateinture** » et « **reluisanz** » est attribut de l'adjectif de couleur « **jaunez** ». Pour des raisons poétiques, ils sont placés en fin de vers.

Exemple 10:

*« Si **devenommesmarcheant**.*
*Qu'alons nous ici **demourant** ? » (Le Roman de Renart)*

« Transformons-nous en marchands.
A quoi bon perdre du temps ? »

Grâce au verbe d'état « **devenommes** » et au verbe de mouvement « **alons** », nous avons deux attributs qui sont respectivement « **marcheant** » et « **demourant** ». Dans cet exemple 10, le verbe aller à perdu son sens de mouvement.

Exemple 11 :

*« Molt est **dolans**, molt se demente*
Del coc qui li est escapés. » (*Le Roman de Renart,* V466-V467, Branche II)

« Au comble de la tristesse, il se lamente
Que le coq lui ait échappé. »

« **dolans** » est attribut de l'adjectif « **molt** ». La fonction d'attribut est identifiable grâce à la marque du cas sujet singulier qui est un « **s** » dans l'adjectif « **dolans** » mais aussi et surtout grâce à l'auxiliaire être « **est** ».

Exemple 12 :
« O sa feme trova ***seant*** *Maintenat la va ledenjant »* (*Le Roman de Renart,*V255-V256, Branche Va)
« Où il la trouva assise.
Aussitôt, il lui envoie une bordée d'injures ».

Le verbe « **trova** » introduit un attribut qui est ici un participe présent « **seant** ». Nous avons un attribut du complément « **safeme** » car le verbe « trova » est un verbe transitif et nous pouvons sous-entendre le verbe « **être** ». Quant à la position du participe présent, il est en position finale pour des raisons d'équilibre métrique.

2. Les dissemblances des formes en –ant

La forme en –ant plus précisément le participe présent peut s'employer passivement surtout avec les formes comme : « voiant », « joiant » (« visible ») en ancien français et en français classique. Mais le français moderne refuse catégoriquement l'emploi attributif du participe présent. Le français moderne prône la fonction épithète du participe présent.

Exemple 13 :
« DistRenars : « Et j'en **suijoians**.
- **Joians** en **es** ? – Voire, par foi. » (*Le Roman de Renart,* V258-V259, Branche IV)
« - Moi au contraire, dit Renart, j'en suis ravi. Tu en es ravi ? – Oui, vraiment, par ma foi. »

Ces participes présents à la fois attribut sont d'un emploi passif en ancien français. Comme en français moderne, l'auxiliaire être sert à la fois à former la fonction d'attribut en même temps la voix passive dans l'ancienne langue.Le participe présent se construit aussi dans une subordonnée participiale sous forme d'attribut avec le verbe être.

Exemple 14:
« Et j'ai répondu tranquillement : oui, nous étions des Dioulas ***Fuyant*** *le pays et montant chez nous, au Nord. » (Quand on refuse on dit non, p.68).*

Cet exemple 14 de Kourouma démontre que le français moderne bâtit ses participes présents sur la fonction épithète. Ici, « fuyant » est épithète du nom « Dioulas ». Le participe présent a comme valence un complément d'objet direct « le pays ».

En français classique, le participe présent peut se placer en tête de phrase ou vers. Dans ce cas, le participe devient noyau d'une proposition subordonnée participiale. C'est ce que Marc Wilmet appelle prédication seconde.

Exemple 15 :

« ***Pardonnant*** *un outrage on en excite deux.* » *(Les Juifves, v906, p.54)*

Dans cet exemple 15, le participe fonctionne comme une subordonnée participiale. On peut lui adjoindre un sujet pour plus d'interprétation : « On pardonne un outrage on en excite deux ». Le participe devient autonome avec son sujet propre.

Exemple 16:

« ***Faisant*** *comme j'ay fait, vous faudriez comme moy.* » *(Les Juifves, v1426, p76).*

Cet exemple 16 de français classique met en exergue un participe en tête de vers. Le participe est ici, une proposition participiale. En français classique, certains auteurs employaient le participe en tête de vers ou phrase en l'assignant le rôle d'une subordonnée participiale. En français classique, la langue est toujours instable c'est pourquoi, elle garde quelques survivances grammaticales issues de l'ancien français. Ainsi, d'autres grammairiens, un peu moderniste vont tenter de réformer certains usages du participe en lui refusant sa position syntaxique de début de phrase. Ils donneront d'autres appellations.

En français moderne, il est rare de retrouver des exemples de formes –ant début de phrase.

Exemple 17 :

« J'ai compris pourquoi on ne rencontrait jamais d'Américains noirs ***parlant*** *bété ou agni ou sénoufo.» (Quand on refuse on dit non, p.44)*

Tous les participes présents rencontrés sont en position médiane ou intra phrastique. C'est le cas de cet exemple ci-dessus.

Le pluriel du participe présent en ancien français, c'était la combinaison du cas sujet et du cas régime (n+z= anz). Le genre féminin n'avait pas de « e » comme marque féminine que nous avons aujourd'hui en français moderne.

Le participe présent en français moderne est invariable car ne portant aucune marque de personnes ni de temps. Par conséquent, on ne peut pas dire qu'il est un mode à part entier.

Exemple 18 :

« Jour et nuit nous lamenterons,
Pleurans *sans cesse :*
Et remplirons l'air de soupirs,
Sortans *à peine.» (Les Juifves,v1243-1246. , p68)*

Dans cet exemple 18 ci-dessus tiré du français classique, les deux participes s'accordent au masculin –pluriel. Ici, les participes se réfèrent à un

élément féminin pluriel (les femmes dans les *Juifves*) mais ils sont neutralisés au masculin pluriel.

En français moderne, l'accord en genre ni en nombre du participe présent n'existe pas. Le participe demeure invariable comme le gérondif. Ce dernier est dérivé de la forme du participe présent qui déjà est invariable, on lui adjoint la préposition « en ». De ce fait, le gérondif concède l'invariabilité déjà acquise du participe présent.

Exemple 19 :

« Gbagbo l'emporte cette fois-ci nettement avec 59 % de votants, le nombre de votants ***représentant*** *officiellement 35% des inscrits. » (Quand on refuse on dit non, p.122)*

Dans cet exemple 19 précité, le participe présent extrait du français moderne est invariable. Il porte un complément d'objet direct en son sein. Il exprime une action en cours d'accomplissement mais qui est limitée dans sa durée.

En ancien français, le participe se déclinait comme un adjectif qualificatif de deuxième classe. C'est pourquoi, il était variable. Mais seulement en nombre car les formes féminines n'étaient pas encore neutralisées.

En français moderne, les grammairiens décrivent le participe comme une catégorie verbale. Il renvoie alors à un mode, à un temps ou bien comme une classe grammaticale. Les grammairiens le dotent la capacité de régir des compléments d'objets voire d'autres compléments spécifiques. Le participe peut se mettre au passif. Il peut également exprimer des nuances temporelles.

Exemple 20 :

« Averti de leur arrivée et de leur intention, le malheureux alla se cacher à l'évêché, ***se plaçant*** *sous la protection du chef de l'Église de Côte-d'Ivoire. » (Quand on refuse on dit non, p. 130)*

Nous avons dans cet exemple de Kourouma, un participe présent à la forme pronominale. Il est dans une construction simple. Le procès est en cours de réalisation. Nous remarquons qu'en français moderne, la syntaxe des participes présents est moins alourdie c'est-à-dire il n'y a plus l'emploi périphrastique. Les emplois des participes présents sont simples ou composés. La syntaxe des participes présents en français moderne devient souple et moins complexe comme il l'était dans l'ancien français et dans quelques survivances du français classique.

La différence entre les formes en –ant participe présent se note au niveau morphologique surtout. Ensuite, c'est au niveau du statut de variable et non variable. En ancien français et en français classique, le participe présent portait des désinences comme un verbe conjugué. Mais à partir du français moderne,

on a abandonné la flexion du participe au détriment de son statut d'invariabilité. Le participe présent en français moderne se dote alors de tous les attributs du verbe.

Au niveau sémantique, il n'y a pas de grandes différences entre les participes présents de l'ancien français, du français classique et du français moderne. Toujours, est-il que le participe se comporte comme un verbe conjugué et régit des compléments. Son action est limitée dans le temps, le plus souvent descriptive. C'est pourquoi, en ancien français on remarque une abondance de l'usage des participes présents car beaucoup d'ouvrages étaient des récits d'exploits héroïques ou des chansons de gestes. Le participe grâce à sa valeur descriptive et de son procès en cours d'accomplissement limité dans le temps permettait aux écrivains de l'époque de mieux de rendre leur style beaucoup plus frappant.

Une différence se sent au niveau de l'emploi stylistique des formes en –ant participes présents. Pour l'ancienne langue, c'est plutôt le style poétique du participe est de rigueur. Mais surtout la concision est recherchée dans les vers dans le souci de respecté la métrique. Il surtout retenir qu'en ancien français les règles de versifications n'étaient pas aussi rigides. Il faudra attendre la période classique pour remarquer l'inflexibilité de la versification très normée. Ainsi, en français classique par souci rythmique on retrouve la plupart des participes présents en fin de vers. Quant au français moderne, c'est le genre romanesque qui domine. Le style prosaïque est en vigueur. C'est pourquoi, les participes présents sont beaucoup plus mobiles en français moderne.

3. Quelques particularités des formes en –ant

Les formes en –ant participes présents ont quelques particularités surtout de l'ancien français et du français classique. Les participes pouvaient s'accorder. Nous avons rencontré des cas particuliers d'accord des participes présents dans l'ancienne langue et en langue classique également.

Exemple 21 :

« N'est-ce point ce Pontife, et ces braves Prophetes,

*Les choses **predisans** apres quelles sont faites ? » (Les Juifves, v1387-1388, p.74)*

Cet exemple 21 met en exergue une forme –ant participe présent qui est accordée avec le sujet. Mais, l'accord s'est fait ici au masculin pluriel en lieu et place du féminin pluriel. Normalement, l'accord devrait se faire au féminin pluriel avec le sujet « les choses » qui lui aussi est au féminin pluriel. C'est pour éviter la confusion avec l'adjectif verbal –ant que l'accord se fait ici au masculin singulier.

Exemple 22 :

« Esgarda la colle au provoire :

As denz et as ongles **trenchans**

Li enracha un des pendans. »

« Lorgnant les couilles du prêtre, de ses dents et de ses griffes acérées, il lui arracha l'une des pendeloques. »

Dans cet exemple 22 tiré du *Roman de Renart*, le participe bien qu'ayant un complément est accordé. Cela crée une confusion. L'analyse peut se faire à deux niveaux. C'est un participe présent puisqu'il a un régime. Sinon, c'est un adjectif verbal si l'accord s'est fait avec la fonction épithète. Ces particularités ne se limitent qu'en français ancien et en français classique. Après la règle élaborée par l'Académie français pour lever l'équivoque sur la confusion des formes –ant qui s'accordaient pêle-mêle, la grammaire moderne s'est conformée à cette règle de non accord du participe présent qui reste invariable comme le gérondif.

- **L'accord des participes**

En français classique et en français ancien, les participes présents pouvaient s'accorder. L'accord se fait sous formes de **–ans**.

Exemple 23 :

« N'est-ce point ce Pontife, et ces braves Prophetes,

*Les choses **prédisans** apres quelles sont faites.» (Les Juifves, v1387-1388)*

Nous sommes en présence de participe présent mais qui est accordé ici au masculin- pluriel.

Exemple 24 :

*« Nous ressemblions, **errants** par les places dolentes,*

Non des hommes vivans, mais des larves errantes.» (Les Juifves, v715-716, p.46)

Cet exemple 24 ci-dessusnous dévoile que l'accord n'est pas régulier. Car, dans cet exemple, nous voyons la forme **–ants**. C'est pourquoi la confusion est trop grande à l'époque. Les formes –ant deviennent de plus en plus complexes puisque leurs accords n'étaient pas réguliers.

En français moderne, dans l'œuvre de Garnier, nous avons remarqués quelques vieux emplois du participe présent attribut hérité de l'ancien français et du français classique.

Exemple 25 :

*« **J'étais haletant**, mon cœur battait la chamade (comme un tambour). » (Quand on refuse on dit non, p.30)*

« Ici, le participe présent est attribut du sujet.

*Je lui répondis que **j'étais ignorant** comme la queue d'un âne. » (Quand on refuse on dit non, p.42)*

C'est le même emploi attributif qui est repris dans cette phrase ci-haut également.

Exemple 26 :

*« Et vous ne **serez** plus **pendans** entre nos bras. » (Les Juifves, v1758, p.91)*

Participe présent en français classique attribut.

En ancien français, la périphrase « aller » + -ant est un procédé de grammaticalisation. Le verbe « aller » dans beaucoup de cas endosse le rôle d'une autre catégorie grammaticale en perdant son sens réel de mouvement.

Exemple 27 :

« Onques n'i otbeste si ose
Qui se tardastpornule chose,
Fors que Renart tant seulement,
Le mal laron, le sodoiant,
*Que tuit li autre **vont huiant***
*Et si le **vont** mout **despisant***
*Et **encusant** devant le roi. »* (*Le Roman de Renart,* v19-v26, Martin, Ia)

« Jamais il n'y eut de bête assez hardie pour se mettre en retard sous quelque prétexte que ce fut, si ce n'est Renard, le mauvais drôle, le fourbe, que tous les autres maudissent ; ainsi le méprisent-ils et l'accusent-ils à l'envi devant le roi. »

Dans ces vers précités, la construction périphrastique avec « **aller + formeen –ant** » progresse dans les deux vers suivants. Le gérondif périphrastique ici, avec le verbe « **aller** », marque l'insistance de l'auteur.

La première périphrase est cordonnée aux deux autres par la préposition **et**. Dans cette construction, « **aller** » s'est vidé de son contenu notionnel. Nous avons un aspect duratif. La forme en –ant est postposée au verbe recteur « **aller** ».C'est aussi le cas toujours en ancien français dans la périphrase construit avec le verbe « venir ».

Exemple 28 :

« Quand Ysengrin vit l'uisovert,
Et li vileinfeluncuvert
***Viennent corant** parmi les rües,*
Entre la porte et le vilein
Fet Ysengrin un saut a plein.» (*Le Roman de Renart,* V2581-V2586, Branche Ib)

« Quand Isengrin vit la porte ouverte et les sales paysans sournois Accourir par les rues armées de cognées et de massues, il fit un saut entre la porte et le paysan et retomba sur ses quatre pattes. »

Le verbe « **venir** », forme une périphrase expressive dans cet exemple ci-haut. Antéposé à l'autre verbe de mouvement, il lui délègue toutes ses forces. La périphrase régit un complément circonstanciel « **les rües** ». À considérer la forme verbale en –*ant* uniquement qui est ici « **corant** », nous dirons que c'est un participe présent car ayant un régime direct donc invariable. Une remarque est à noter, le verbe « **venir** » est au présent de l'indicatif alors qu'il est traduit par un infinitif en français moderne.

En ancien français, nous avions déjà des participes présents devenus des prépositions à part entier, c'est le cas de : « durant », « moyennant », « nonobstant », « pendant », « suivant », « touchant », etc. Nous les retrouvons aujourd'hui en français moderne dans nos différents emplois prépositionnels.

Exemple 29 :

*« Il jeûne **pendant** tout le mois de carême et trois jours par semaine les autres mois de l'année.»(Quand on refuse on dit non, p18)*

Dans cet exemple 29 extrait du français moderne, « pendant » est un participe présent prépositionnel dès l'ancien français qui a survécu en français moderne.On retrouve dans la langue classique cette même survivance d'emplois réguliers des participes présents à usage prépositionnel.

Exemple 30 :

« Vous requerrez la mort de borner vos tortures,
*Voyant **devant** vos yeux meurtrir vos creatures.» (Les Juifves, v967-968, p. 57)*

« Devant » est ici une préposition. Mais, il faut retenir qu'il est issu du participe présent du verbe « devoir ». Il est devenu participe présent à usage prépositionnel depuis l'ancien français, il a survécu dans cet emploi du français classique. Nous remarquons d'ailleurs que la préposition est précédée d'un participe présent verbal. Donc il est impossible de superposer deux participes présents dans un même vers. Nous avons un participe présent qui régit un autre participe qui a subi un effet de grammaticalisation pour devenir préposition. Ainsi, nous nous retrouvons devant un participe présent qui régit un groupe prépositionnel « devant vos yeux… ».

Les participes présents à sens passif sont restés en français moderne. Il s'agit de : « rue passante », « représentation payante », « derniers comptants », etc. Comme certaines expressions de l'ancien français sont restées variables en français moderne. C'est le cas de : « les ayants droits », « les tenants et les aboutissants », etc.

Conclusion

Ce travail a pu mettre en exergue les formes –ant participes, nous sommes parvenu à faire distinguer les effets similaires selon les périodes et les contrastes avant d'examiner leurs spécificités syntaxiques. Ainsi, nous avons dans cet article pu analyser les simmiludes et les différences des formes en –ant participes à travers trois époques : ancien français, français classique et français moderne. Nous retenons que la langue française a évolué de même que sa syntaxe. Il faut noter également qu'il y a des différences orthographiques majeures entre les formes en –ant. Ainsi, nous avons essayé de souligner les particularités des formes en –ant selon les différentes époques.

Références bibliographiques

A. CORPUS

Jean Dufournet et Andrew Méline, *Le Roman de Renart I,* FLAMMARION, 1985.

GARNIER Robert, *Les Juifves,* Les Belles Lettres, 2009.

KOUROUMA Ahmadou, *Quand on refuse on dit non,* Seuil, 2004.

B. OUVRAGES GÉNÉRAUX

ANDRIEUX-REX, Nelly. 6 Phonétique de l'ancien et du moyen français. *Introduction à la phonétique historique du français*, 2009, p. 216.

ANGLADE Josef. *Grammaire élémentaire de l'ancien français,* 5e éd. Librairie Armand Colin, Paris, 1934

ALLIÈRES, Jacques. *La formation de la langue française*. Paris, Presses Universitaires de France-PUF, 1988.

BAYLON Christian, FABRE Paul, *Grammaire systématique de la langue française*, Paris, Nathan, 1995.

BECHARDE Hervé, *Grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994.

BONNARD Henri et REGNIER Cl. *Petite grammaire de l'ancien français,* Paris, Magnard, 1989

BONNARD, Henri et DELOFFRE, Frédéric. *Synopsis de phonétique historique*. Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1982.

BONNEAU Jean Marie, *Nouvelle théorie du participe présent*, Paris, chez l'auteur, rue Vivienne, N°17, 1847

BURIDANT Claude. *Grammaire nouvelle de l'Ancien français*, Paris, SEDES, 2000

CABAKULU Mwamba, CHIMON Mosé. *Initiatiation à la recherche scientifique*, Saint-Louis, Xamal, 1994

CATACH, Nina et AÏEM, Irène. *L'orthographe*. 1978.

KRAMER, Johannes. *Initiation à la phonétique historique de l'ancien français*. 1985.

CERVONI Jean, *La préposition, étude sémantique et pragmatique,* Bruxelles, Duculot, Louvain-la-Neuve (1991)

CORBETT, Noel L. *Initiation à la phonétique historique de l'ancien français. BFR Série D: Initiation, Textes et Documents*, t. VII. 1977.

CHERVEL, André. *Histoire de l'enseignement du français du XVIIe au XXe siècle*. Retz, 2011.

DIMAURO, Damon. *Les Juifves*. 2000.

DJIAN, Jean-Michel. *Ahmadou Kourouma*. Média Diffusion, 2010.

DUFRESNE Abbé Mallet, *Traité des participes*, Paris, Hachette, 1854

ESTIENNE, Robert et DEMAIZIÈRE, Colette. *Traité de la Grammaire Françoise (1557)*. Paris, Classiques Garnier, 2007.

FOUCHÉ, Pierre. *Morphologie historique du français-le verbe*. Klincksieck, Paris, 1967.

FOULET Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*, Paris, Champion, 1919

GODEROY Frédéric. *Lexique de l'Ancien français*, Paris, Champion, 2000

GOUGENHEIM, Georges. *Les mots français dans l'histoire et dans la vie*. Paris, Omnibus, 2010.

GREVISSE, GOOSSE, *Nouvelle grammaire française*, 3e édition, De Boeck et Larcier s.a, (Département Duculot), 1995.

GREGOIRE Maïa, THIEVENAZ Odile, *Grammaire progressive du français,* CLE International, Paris, 2003.

GRÉGOIRE, Maïa, THIÉVANAZ, Odile, et FRANCO, Elizabeth. Grammaire du français. *Paris: Cle*, 1995.

HANSENHOR Geneviève. *Introduction à l'ancien français de Guy Raynaud de Lage,* Paris, SEDES, 1957

HALMØY, Odile. *Le gérondif en français*. Oldenbourg Verlag, 2003.

HAUSMANN, Franz Josef. *Grammaire du français classique et moderne.* Ouvrage couronné par l'Académie française. [Troisième] Édition revue et corrigée. 1976.

JOLY Geneviève. *Précis d'ancien français, Morphologie et Syntaxe,* Paris, Armand Colin, 2002

LARDON, Sabine et THOMINE, Marie-Claire. *Grammaire du français de la Renaissance. Étude morphosyntaxique*. Classiques Garnier, 2009.

LEVY Maurice, *Grammaire du français approche énonciative,* OPHRYS, 2000.
LEEMAN-BOUIX Danielle, *Grammaire du verbe français des formes au sens*, Nathan, 1994.
MAINGUENAU Dominique, *Syntaxe du français*, Hachette livre 1994, 1999